

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 10 janvier 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 10 janvier 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 janvier 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Moret, Amédée \(1839-1891\)](#)

Lieu de destination173, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin informe Amédée Moret qu'il a décidé d'appliquer aux clients les remises d'été et de fin d'année dont il donne le détail. Il précise qu'il est possible que ces remises conduisent à augmenter le tarif de 3 %.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation2 p. (201r, 202r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Paris le 10 Janvier 1784

Mon cher Amédée,

Je crois devoir vous informer
qu' avant mon départ de l'usine
j'ai décidé en principe de faire
les remises d'été suivantes :

Janvier, Février et Mars	6 %
Avril et Mai	5 %
Juin	4 %
Juillet	3 %
Août et Septembre	2 %
Octobre à fin X ^{bre}	0 %

Comme remises de fin
d'année, j'accorderai :

pour 1000 frs	7 %
" 2000 "	8 %
" 3000 "	9 %
" 4000 "	10 %
" 5000 "	11 %
" 6000 ou 7000 "	12 %

pour 8 000 ou 10 000 frs - 15 %
 pour 12 000 et au dessus - 14 %

Il n'y a donc dans cette
 série de remises à arrêter
 d'une façon définitive que
 les derniers chiffres, mais
 dans tous les cas, je consen-
 terai jusqu'à 14 % de
 remises en fin d'année.

Je ne suis pas encore
 certain que cela n'obligerait
 pas à augmenter le tarif
 de 3 % ; mais si je puis
 m'en dispenser je ferai
 tous mes efforts pour
 qu'il en soit ainsi.

J'ai cru devoir vous prévenir
 de ces résolutions afin de
 vous permettre d'y réfléchir
 pour le parti que vous aurez
 à en tirer.

Bien à vous
 Godeis